L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) n'a pas le droit de dire à la Chambre qu'il y a eu des admissions de la part des ministres qui, à ce moment-là, ont répondu à des accusations qui avaient été portées par un représentant du parti conservateur.

Au contraire, si l'on se réfère au compte rendu officiel de cette journée, on se rendra compte que j'ai nié absolument qu'il y a eu quelque chose d'irrégulier dans les transactions en cause. De toute façon, quand j'ai remis ma démission au très honorable premier ministre, j'ai signalé que je réitérais la position que j'avais prise à l'époque, à l'effet qu'il n'y avait absolument rien d'irrégulier dans ces transactions et qu'elles n'avaient rien à faire avec ma démission, et je demanderais à l'honorable député de retirer ses paroles parce que jamais il n'y a eu d'admission et je continue à penser que cette transaction était normale.

[Traduction]

M. MacInnis: Je ne contesterai pas les propos de l'ancien...

Des voix: Rétractez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacInnis: Je n'ai pas l'intention de contester les propos de l'ancien ministre. J'ai signalé que tout cela s'était passé après qu'une question eut paru dans le Feuilleton. L'ancien ministre a donné ses raisons et je les accepte. Mais elles n'étaient pas conformes à la déclaration faite ce matin par le premier ministre lorsqu'il a rappelé l'affaire des meubles, disant que les membres de ce côté-ci de la Chambre étaient des diffamateurs. Ce n'est ni moi ni aucun membre de notre groupe qui s'est empressé d'avouer aux journaux, lorsque la question eut paru au Feuilleton, que nous étions compromis avec des compagnies de meubles en faillite. Le ministre n'a pas démissionné pour cette raison, et je retire ma déclaration.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappellerais aux députés qui participent au débat qu'ils devraient s'en tenir à la question de privilège soumise à la présidence et que nous étudions en ce moment.

M. MacInnis: Étant parvenu à la Chambre de la même façon que tous les honorables vis-à-vis, soit après un scrutin dans ma circonscription, j'estime avoir le droit, autant que le ministre l'avait ce matin, de faire des déclarations sur des affaires de meubles ou au sujet de Hal Banks, Doyle, Rivard, Dorion et compagnie.

[L'hon. M. Tremblay.]

L'ancien ministre prétend ne pas avoir démissionné par suite de l'affaire des meubles. Pourquoi, alors, le premier ministre a-t-il mentionné la chose ce matin? Pourquoi a-t-il dit qu'il se trouvait, de ce côté-ci de la Chambre, des diffamateurs, par rapport à cette affaire? Ce sont les mots mêmes du premier ministre.

J'ai parlé du plaidoyer qu'a fait le premier ministre la semaine dernière en faveur du ministre de la Justice, plaidoyer qu'il n'a pas plaidé jusqu'au bout. Sa défense aujourd'hui est très faible. Les membres du Conseil privé sont nombreux, de l'autre côté de la Chambre, mais tous n'ont pas pris la défense du ministre de la Justice, car certains voient clair et savent qu'il n'est pas question de justice lorsqu'il s'agit de défendre un ministre qui a porté une accusation globale contre un aussi grand nombre de députés. Je ne suis ni avocat, ni en mesure de dire au juste ce qu'est la justice au pays, mais le geste du ministre de la Justice va, d'après moi, complètement à l'encontre des principes de la justice. Je crois savoir que, selon la justice britannique, on est innocent aussi longtemps qu'on n'est pas trouvé coupable. Mais le gouvernement actuel place les anciens membres du Conseil privé dans cette situation-ci: Vous êtes tous coupables d'ici que vous ayez prouvé votre innocence.

C'est exactement ce que le gouvernement cherche à faire aujourd'hui par sa défense faible et inacceptable d'un ministre qui devrait démissionner, comme il songeait à le faire la semaine dernière. A mon avis, la prochaine fois que le premier ministre recevra une lettre du ministre de la Justice, il devrait l'ouvrir et y donner suite.

• (2.50 p.m.)

M. K. H. More (Regina-City): Monsieur l'Orateur, mes propos n'engendreront pas la controverse, et seront aussi objectifs que possible. Je ne dirai pas, comme préliminaire, que j'éprouve pour le ministre de la Justice une grande estime, car je n'en ai aucune depuis qu'il a prononcé un discours à la Chambre en 1962. (Applaudissements) Je l'ai relu deux fois depuis, mais je ne m'arrêterai pas à pareilles arguties pour le moment. Un grand nombre d'avocats ont participé à la discussion sur les motions et prononcé des discours. Je ne suis qu'un simple profane et